



BPCE
ASSURANCES



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Ecureuil Vie Développement

SÉCUR' OBSÈQUES

RAPPELS SUR LA COMMERCIALISATION DE L'OFFRE SÉCUR' OBSÈQUES



GROUPE BPCE

SOMMAIRE

01 | L'offre en quelques mots

02 | Pour quels profils de clients ?

03 | Bon à savoir... et à rappeler à l'assuré !

04 | Les bonnes pratiques

05 | Les livrables



01

L'OFFRE EN QUELQUES MOTS

L'OFFRE EN QUELQUES MOTS (1/2)

Un montant de capital garanti adapté aux besoins du client - Une adhésion simple sans formalité médicale de 40 à 86 ans inclus.

Le contrat Assurance Obsèques repose sur 2 volets :

- un capital destiné à financer les frais d'obsèques
- une prestation d'assistance

1. Aide financière : capital garanti* (contrat** de BPCE Vie)

- Le capital est à définir avec le client selon ses besoins
- Choix du montant du capital de 3 000 € à 8 000 € par tranche de 500 €

Les cotisations sont fixes et calculées en fonction :

- ✓ de l'âge de l'assuré
- ✓ du montant du capital garanti choisi
- ✓ de la durée des cotisations

* hors frais de gestion

** En cas de décès accidentel : aucun délai de carence n'est appliqué.

** En cas de décès non accidentel : délai de carence d'un an à compter de la date d'adhésion. Durant le délai de carence, aucun capital décès ne sera réglé par l'assureur. L'assureur met fin à l'adhésion et les cotisations versées sont intégralement restituées à la succession de l'assuré.

Exemple de cotisations

frais de gestion du contrat et cotisation assistance inclus

Age de l'assuré lors de l'adhésion	Montant du capital garanti	Prime Temporaire 5 ANS			
		Cotisation / mois	Cotisation /trim	Cotisation /an	Total des cotisations versées
40 ans	5 000 €	89.58 €	268.73 €	1 074.90 €	5374,50 €
50 ans	5 000 €	89.64 €	268.91 €	1 075.61 €	5378,05 €
60 ans	5 000 €	90.03 €	270.10 €	1 080.38 €	5401,90 €

Sur 5 ans : âge maximum à l'adhésion 86 ans

Age de l'assuré lors de l'adhésion	Montant du capital garanti	Prime Temporaire 10 ANS			
		Cotisation / mois	Cotisation /trim	Cotisation /an	Total des cotisations versées
40 ans	5000 €	45.18 €	135.55 €	542.21 €	5422,10 €
50 ans	5000 €	45.66 €	136.97 €	547.89 €	5478,90 €
60 ans	5000 €	46.78 €	140.34 €	561.34 €	5613,40 €

Sur 10 ans : âge maximum à l'adhésion 70 ans

L'OFFRE EN QUELQUES MOTS (2/2)

Un montant de capital garanti adapté aux besoins du client - Une adhésion simple sans formalité médicale de 40 à 86 ans inclus.

2. Appui logistique : services d'assistance mis en œuvre par IMA Assistance



Du vivant de l'assuré :
Conseils et informations
pratiques sur les obsèques

- Démarches à entreprendre
- Recherche d'opérateur funéraire
- Obtention de devis



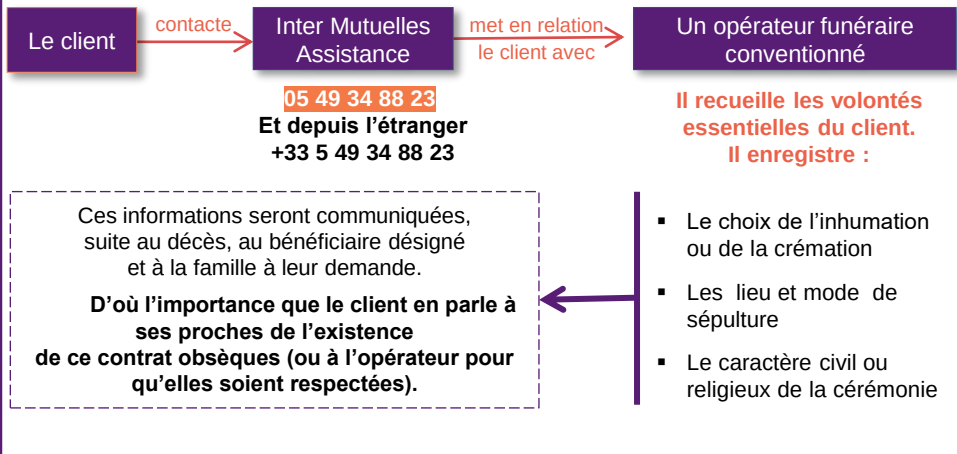
Au décès de l'assuré :
Accompagnement des
proches

- Coordination et aide à la préparation des obsèques
- Communication des volontés essentielles du défunt/assuré
- Liste des opérateurs funéraires et rendez-vous
- Aide au choix des prestations sur demande (en cohérence avec le capital garanti)

Exemple de prestation proposée par notre assisteuse IMA

l'enregistrement des volontés essentielles
pour s'assurer que l'opérateur funéraire les respectera

Le client peut les enregistrer à l'adhésion et peut les modifier par la suite
autant que de besoin et jusqu'à 3 fois sans frais :





02

POUR QUELS PROFILS DE CLIENTS ?

POUR QUELS PROFILS DE CLIENTS ?

BESOIN : ANTICIPER LE FINANCEMENT ET L'ORGANISATION DE SES OBSÈQUES



60/75
ans



Personne seule,
Livret A : 15 000 €





Revenu mensuel net
d'impôts sur le revenu
2 550 €



Capital garanti souhaité
5 000 €



Cotisation mensuelle
46,98 €/mois*

Exemple donné à titre indicatif

Béatrice - 61 ANS
Veuve, 1 enfant : Paul - 38 ans

Professeur de mathématiques, Béatrice a perdu son mari il y a quatre ans. Elle vit seule, à Lille.

Elle veut anticiper, en toute tranquillité, l'organisation et le financement de ses propres funérailles.

Ayant géré les obsèques de son époux, elle ne souhaite pas importuner son fils, ni ses proches avec des formalités administratives et veut les décharger de toutes dépenses.

Les atouts du contrat SECUR' Obsèques pour Béatrice

- Béatrice peut désigner une **entreprise de pompes funèbres comme bénéficiaire de son contrat** qui prendra en charge et organisera ses obsèques le moment venu. Elle aura l'assurance de ne pas tourmenter son fils de dépenses liées à ses funérailles.
- **L'enregistrement de ses dernières volontés⁽¹⁾** et donc la certitude que ses funérailles seront organisées telles qu'elle l'aura défini dans le respect de ses croyances.
- Des **conseils personnalisés⁽¹⁾** pour l'accompagner et l'aider à préparer ses obsèques, mis à sa disposition et assurés par **IMA ASSURANCES***.

(1) Selon les conditions et limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(*) Les garanties d'assistance sont assurées et mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprise régie par le code des assurances. Celles-ci sont prévues et dans les annexes aux conditions générales du contrat définies. Cotisation temporaire sur 10 ans.

POUR QUELS PROFILS DE CLIENTS ?

BESOIN : ANTICIPER LE FINANCEMENT ET L'ORGANISATION DE SES OBSÈQUES



60/75
ans



Couple avec une épargne
totale de 50 000 €





Pension de retraite nette
d'impôts
1 500 €



Capital garanti souhaité
4 000 €



Cotisation mensuelle
74,60 €/mois*

Exemple donné à titre indicatif

Pierre-Olivier
74 ANS
Retraité, marié, 2 enfants

Vivant à Dax et loin de ses enfants, Pierre-Olivier est préoccupé par l'état de santé de son épouse Mathilde, atteinte de la maladie de Parkinson.

Inquiet s'il décède le premier, il ne souhaite pas laisser à sa femme malade et ses enfants la charge de l'organisation de ses obsèques (choix des prestations : cérémonie civile ou religieuse, inhumation ou crémation,...) et les contraintes financières.

Il souhaite leur simplifier la vie.

Les atouts du contrat SECUR' Obsèques pour Pierre-Olivier

- Il peut choisir une **entreprise de pompes funèbres comme bénéficiaire de son contrat** afin qu'elle prenne en charge l'organisation et le financement de ses obsèques. Ses proches n'auront pas à se soucier des formalités administratives le moment venu.
- Au moment de son décès, son épouse et ses enfants pourront bénéficier d'un **ensemble de services d'assistance et d'accompagnement⁽¹⁾** mis à leur disposition par **IMA ASSURANCES***, acteur de référence de l'assistance et des services, mobilisé au quotidien pour rassurer et accompagner 45 millions de clients partout dans le monde 24h/24 et 7j/7. *Exemple de services à disposition de Mathilde : un soutien psychologique via des entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien.*
- **La possibilité d'enregistrer ses dernières volontés** (cérémonie civile, religieuse, crémation ou inhumation, lieu de recueillement : maison funéraire, à domicile) et de décharger ses proches des choix difficiles à faire le moment venu.

(1) Selon les conditions et limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(*) Les garanties d'assistance sont assurées et mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprise régie par le code des assurances. Celles-ci sont prévues et dans les annexes aux conditions générales du contrat définies. Cotisation temporaire sur 5 ans.



03

**BON À SAVOIR...
ET À RAPPELER À
L'ASSURÉ !**

BON À SAVOIR... ET À RAPPELER À L'ASSURÉ !



Le capital versé peut être insuffisant pour couvrir la totalité des frais prévisibles d'obsèques notamment lorsque le capital souscrit est d'un faible montant.



Le bénéficiaire pourrait devoir avancer les fonds dans l'attente du règlement des prestations.



Les comptes bancaires du défunt peuvent être débloqués pour le règlement de certaines dépenses intervenues après le décès (frais d'obsèques, impôt du défunt, frais de soins apportés avant le décès), dans la limite des fonds disponibles au jour du décès et dans la limite de 5 000 €.



L'arrêt du paiement des cotisations impacte le montant du capital garanti.



En cas de besoin, l'adhérent peut récupérer son capital, minoré des frais de gestion, en effectuant un rachat total.

Sous réserve de l'accord du bénéficiaire acceptant ou en cas de décès de l'assuré dans un délai d'un an à compter de l'adhésion : les garanties ne sont pas mises en jeu et les cotisations versées sont rétrocédées.



Frais appliqués au contrat

- Frais sur cotisations : 5%
- Frais de gestion sur encours : 1%

BON À SAVOIR... ET À RAPPELER À L'ASSURÉ !

Rappel sur la clause bénéficiaire : 2 possibilités

L'assuré peut désigner deux types de bénéficiaires



**L'opérateur funéraire
pour éviter aux proches
d'avancer les frais d'obsèques**

- Le choix du prestataire chargé de l'organisation des funérailles reste libre jusqu'au dénouement* du contrat même si un opérateur a déjà été désigné par l'assuré.
- Si le capital est supérieur aux frais engagés le solde est reversé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ou à défaut la succession.

* Rachat du contrat ou décès de l'assuré.



**La (les) personne(s) que l'assuré aura nominativement
mentionnée(s) dans le bulletin d'adhésion
ce qui permet d'identifier les bénéficiaires rapidement**

Ayant financé les obsèques, elle(s) percevra(ont) après le décès, le capital garanti à hauteur des frais engagés

⇒ Le versement est effectué dans un délai d'un mois dès réception du dossier complet par l'assureur. Les pièces nécessaires sont indiquées dans les CG du contrat.



Recommandez à votre client :

- d'informer ses bénéficiaires de l'existence du contrat (numéro de contrat)
- et de leur transmettre le numéro de l'assistance téléphonique.

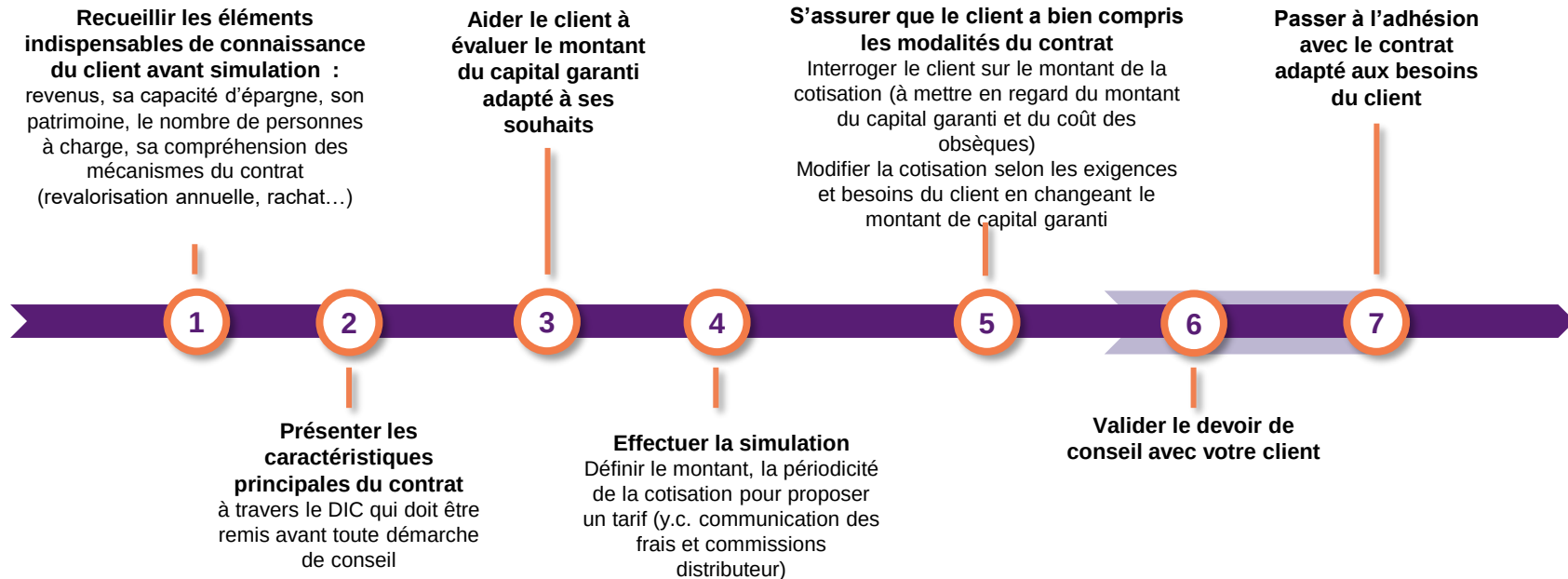
Ils auront ainsi tous les éléments le moment venu.



04

LES BONNES PRATIQUES

LES BONNES PRATIQUES





5

LES LIVRABLES

LES LIVRABLES

- Mise à jour des supports Conseiller ainsi que des documents précontractuels et contractuels Client :

- ✓ Page produit site CE



- ✓ Guide client



- ✓ Fiche produit



- ✓ Conditions Générales



- ✓ DIC 5 ans/10 ans



- ✓ Avis de conseil



- E-learning (Click & Learn)



groupeBPCE.com

BANQUE
POPULAIRE 

 CAISSE
D'ÉPARGNE

 casden
BANQUE POPULAIRE

 CRÉDIT
COOPÉRATIF

 oney

BANQUE
PALATINE 

 NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

 NATIXIS
CORPORATE AND
INVESTMENT BANKING